

RÈGLEMENT DU GRAND JEU

Du 06/01/2026 au 25/01/2026

ARTICLE 1 - PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ ORGANISATRICE

La société **COOPÉRATIVE U**, société anonyme coopérative à capital variable, dont le siège social est situé au Parc Tertiaire ICADE, 20 rue d'Arcueil – CS 10043 – 94533 Rungis Cedex, immatriculée au RCS de Créteil sous le numéro 304 602 956 (ci-après « la Société Organisatrice »), organise un jeu **sous condition d'achat** (ci-après « le Grand Jeu ») du mardi 6 janvier 2026 au dimanche 25 janvier 2026 inclus, selon les modalités décrites au présent règlement (ci-après « le Règlement »).

La participation au Jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité.

ARTICLE 2 - DURÉE DU JEU

Le Grand Jeu **réservé aux clients Carte U avec obligation d'achat** est composé de deux (2) jeux :

- « **Jeu n°1** » (ci-après dénommé « Jeu 1^{ère} chance ») se déroule sur deux canaux différents :
 - Jeu 1^{ère} chance organisé dans les Magasins U participants du Mardi 6 janvier 2026 au Dimanche 25 janvier 2026 inclus (ou le samedi 24 janvier 2026 selon jour et heure d'ouverture des Magasins U participants), sous forme de ticket à gratter.
 - Jeu 1^{ère} chance organisé sur le site « Courses U » et l'application mobile « Courses U » du Mardi 6 janvier 2026 à 10h00 au Dimanche 25 janvier 2026 à 23h59 (date de commande ferme et définitive).
- « **Jeu n°2** » (Ci-après dénommé « Jeu 2^{ème} chance Mon Magasin U ») sous forme d'instant gagnant du Mardi 6 janvier 2026 à 9h au Dimanche 25 janvier 2026 inclus à 23h59 sur l'application mobile « Mon Magasin U » via l'adresse URL suivante : www.jeux.magasins-u.com/grand-jeu accessible grâce à l'obtention d'un code dans le cadre du « Jeu n°1 ».

La Société Organisatrice se réserve le droit de reporter, de modifier, d'annuler ou de renouveler les conditions du Jeu si les circonstances l'exigent. En tout état de cause, sa responsabilité ne saurait être engagée à ce titre.

ARTICLE 3 - MODALITÉS DE PARTICIPATION

Jeu 1^{ère} chance : La Société Organisatrice organise le Jeu dans les Magasins U et Drive à l'enseigne Hyper U, Super U, U Express et Marché U en France Métropolitaine (Corse incluse, hors Monaco), ci-après dénommés « Les Magasins U » participants et dont la liste exhaustive est disponible sous l'adresse www.magasins-u.com ainsi qu'en Annexe n°1.

Jeu 2^{ème} chance sur l'application Mon Magasin U : La Société Organisatrice organise un Jeu sur son application mobile « Mon Magasin U ». Ce Jeu est ouvert aux personnes physiques majeures à la date de début du Jeu, résidant en France métropolitaine (Corse incluse, hors Monaco), détenteurs d'un compte Espace U valide et ayant rempli les conditions de participation au Jeu (ci-après « le Participant »). Il est nécessaire de disposer d'un accès à Internet, d'une adresse électronique valide,

d'un compte Espace U pour participer au Jeu. La Société Organisatrice décline toute responsabilité en cas de problèmes techniques rencontrés pour accéder au contenu digital ou à la loterie associée.

Sous réserve des restrictions de participation indiquées au paragraphe suivant du présent article, les Jeux n°1 et n°2 sont ouverts à toute personne physique, majeure, détentrice d'une Carte U valide à la date de début des jeux, et ayant rempli les conditions de participation aux Jeux (ci-après dénommé « le Participant »).

Ne peuvent participer aux Jeux les membres du personnel :

- de la Société Organisatrice ainsi que ceux de ses Établissements répondant à la définition de l'article R. 123-40 du Code de commerce ;
- des sociétés prestataires de services de la Société Organisatrice et leurs éventuels sous-traitants ayant participé à l'organisation, la réalisation ou encore la mise en œuvre des Jeux.

La Société Organisatrice et les Magasins U se réservent le droit de procéder à des vérifications permettant de garantir que les critères de participation sont respectés. Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le Règlement entraînera la nullité de la participation.

La participation aux Jeux implique l'acceptation expresse et sans réserve du présent Règlement dans son intégralité ainsi que les lois et règlements applicables aux jeux en France.

ARTICLE 4 - DÉROULEMENT DES JEUX

Jeu 1^{ère} chance en magasin : Pour participer au jeu 1^{ère} chance, le participant doit gratter le ticket reçu lors de son passage en caisse pour découvrir instantanément s'il a gagné.

Le Participant pourra obtenir **3 tickets à gratter** (ci-après dénommé « Ticket ») au maximum par passage en caisse, par jour et par compte Carte U sur présentation d'une Carte U valide.

Les tickets sont attribués selon les modalités suivantes :

- **Un (1) Ticket** sera remis pour un montant d'achat TTC compris entre 30 € et 59,99 €
- **OU deux (2) Tickets** seront remis à partir de de 60 € d'achat TTC.
- **ET un (1) Ticket** sera remis pour l'achat d'au moins un (1) produit de marques partenaires.

Le montant d'achat pris en compte pour l'obtention d'un ticket s'entend hors Courses U, gaz, carburant, livres, presse, services, et cartes cadeaux.

Les produits des marques partenaires et des marques super partenaires sont signalés sur la période dans les prospectus concernés et dans les Magasins U, ils sont identifiables grâce à ces symboles :



La liste des produits partenaires est disponible en Annexe N°2 du présent Règlement.

Pour jouer, il suffit de gratter les cases « 1, 2 et 3 » du Ticket et de découvrir immédiatement si le Ticket est gagnant. Chaque ticket indique également un code permettant de participer au jeu 2^{ème} chance Mon Magasin U.

Le nombre de Tickets est estimé suffisant pour l'ensemble des Magasins U participants sur toute la durée du Jeu. Les quantités sont donc réparties parmi les Magasins U participants.

La Société Organisatrice et les Magasins U participants ne pourront être tenus pour responsables en cas d'épuisement des stocks des tickets avant la fin du Jeu.

Jeu 1^{ère} chance sur Courses U: La Société Organisatrice organise également un Jeu en ligne du Mardi 6 janvier 2026 à 10h00 au Dimanche 25 janvier 2026 à 23h59, date et heure de commande ferme et définitive, sur le Site ou sur l'Application Courses U, **avec obligation d'achat réservé aux clients Carte U.**

Pour participer au jeu sur le site ou sur l'application Courses U, le client éligible au Jeu en ligne, reçoit deux (2) chances au maximum par commande ferme et définitive, par jour (soit entre 00h00 et 23h59) et par compte Carte U, sur le Site ou sur l'Application Courses U. Il ne sera accepté qu'une seule participation par foyer (même nom, même adresse, même adresse IP) par jour.

Le Participant pourra obtenir deux (2) chances au maximum par commande ferme et définitive pour tenter de gagner des dotations. Les chances de jouer sont attribuées selon les modalités suivantes :

- Une (1) chance pour toute commande finalisée sur le Site ou l'Application Courses U.

ET

- Une (1) chance supplémentaire pour l'achat d'au moins un (1) produit des marques partenaires.

Le lien ci-après permettra au Participant d'accéder à la page des produits éligibles au jeu sur le drive : <https://www.coursesu.com/c/jeux-concours-produits-partenaires/grand-jeu->

Le Participant aura accès au jeu sur la page de confirmation de commande, une fois sa commande validée sur la base d'Instants Gagnants prédéfinis.

Le Participant doit accepter le règlement de jeu et indiquer sa volonté de participer au jeu.

Le Participant recevra également par jour et par commande un code lui permettant de participer au Jeu 2^{ème} chance Mon Magasin U.

Jeu 2^{ème} chance sur l'application Mon Magasin U : Le participant ayant obtenu un code de participation lors de son passage en caisse ou de sa commande Courses U pourra participer au jeu 2^{ème} chance sur l'application « Mon Magasin U » avec le code 2^{ème} chance présent sur le ticket ou l'e-mail, quel que soit le résultat du Jeu 1^{ère} chance.

Pour participer au Jeu, le Participant doit :

- Avoir téléchargé l'Application « Mon Magasin U » et disposer ou créer un compte Espace U
- Ensuite, le joueur doit cliquer sur la bannière dédiée au jeu
- Après avoir cliqué sur le lien, le joueur est redirigé vers le jeu. Il peut alors consulter les modalités de participation et doit accepter le présent règlement en cochant la case prévue à cet effet. Il peut ensuite cliquer sur le bouton « Je participe » pour commencer sa participation.
- Le joueur doit alors vérifier les informations présentes dans le formulaire pré-rempli avec les informations de son compte Espace U et cliquer sur « Suivant ».
- Il doit alors saisir son et/ou ses codes présent(s) sur son et/ou ses tickets (**X codes maximum par session de jeu**).
- En cliquant sur « Je joue » le joueur lance une animation déclenchant un jeu type "instant gagnant".

Le participant est identifié grâce à son adresse e-mail renseignée dans le formulaire de participation et reliée à son compte client Mon Magasin U.

Chaque participant peut tenter sa chance autant de fois qu'il possède de code de jeu 2^{ème} chance présent sur les tickets ou les e-mails.

ARTICLE 5 - DÉSIGNATION DES GAGNANTS

Jeu 1^{ère} chance en magasin : Si 3 montants identiques sont révélés, le Participant remporte le montant indiqué en € Carte U.

Jeu 1^{ère} chance sur Courses U : Les instants gagnants du Jeu sont prédéfinis du 6 janvier 2026 à 10h00 au 25 janvier 2026 à 23h59 sur le Jeu en ligne, quotidiennement, avec report le lendemain, par un algorithme qui référence les dates et heures des dotations à gagner pendant la période de Jeu. La désignation des gagnants est réalisée au moyen d'un instant gagnant qui est effectué informatiquement, de manière aléatoire et sans intervention humaine.

Après validation de sa participation, le Participant découvrira le message « gagné » ou « perdu. ». Le Participant est immédiatement informé s'il a remporté une dotation ou s'il a perdu selon la mention indiquée sur l'écran correspondant sur le Site ou sur l'Application. Le Participant sera également notifié des dotations gagnées à l'adresse e-mail renseignée lors de la commande. Les Participants gagnants recevront dans ce même e-mail, les informations relatives à leurs dotations ainsi que sur les modalités d'attribution tel que décrites à l'article 7 du présent règlement.

Jeu 2^{ème} chance sur l'application Mon Magasin U : Les instants gagnants du Jeu sont prédéfinis du 6 janvier 2026 à 9h00 au 25 janvier 2026 à 23h59 sur le Jeu en ligne, quotidiennement, avec report le lendemain, par un algorithme qui référence les dates et heures des dotations à gagner pendant la période de Jeu. La désignation des gagnants est réalisée au moyen d'un instant gagnant qui est effectué informatiquement, de manière aléatoire et sans intervention humaine.

Suite à la validation de sa participation et à l'issue de l'animation, le Participant est immédiatement informé de son gain ou de sa perte via un message qui s'affiche sur l'écran du jeu :

- En cas de perte : « Dommage ! vous avez perdu »
- En cas de gain : « Bravo, vous avez gagné 100€ versés sur votre Carte U »

Les Participants seront également notifiés de la confirmation de leur gain par e-mail à l'adresse renseignée dans le compte client Mon Magasin U et affichée dans le formulaire de participation. Les Participants gagnants à l'Instant Gagnant recevront dans ce même e-mail, les informations relatives à leur dotation ainsi sur les modalités d'attribution tel que décrites à l'article 7 du présent règlement.

Chaque participant peut tenter sa chance plusieurs fois par jour pendant toute la durée de l'opération. Toutefois, un même participant ne peut remporter qu'une seule dotation sur l'ensemble de la période du jeu. Un participant est identifié par l'adresse e-mail renseignée dans le formulaire de participation.

ARTICLE 6 – DÉFINITIONS ET VALEURS DES DOTATIONS

Jeu 1^{ère} chance en magasin : 1 339 825 Tickets gagnants pour une valeur globale de 3 766 179 € Carte U réparties comme suit :

- 8 161 Tickets d'une valeur unitaire de 50 € Carte U
- 231 594 Tickets d'une valeur unitaire de 5 € Carte U
- 1 100 070 Tickets d'une valeur unitaire de 2 € Carte U

Jeu 1^{ère} chance sur Courses U : 5 600 lots pour une valeur globale de 20 500 € Carte U réparties comme suit :

- 100 lots d'une valeur unitaire de 50 € Carte U
- 1 500 lots d'une valeur unitaire de 5 € Carte U
- 4 000 lots d'une valeur unitaire de 2 € Carte U

Jeu 2^{ème} chance sur l'application Mon Magasin U : 200 lots de 100 € Carte U pour une valeur globale de 20 000 € Carte U sont répartis comme suit :

- 10 lots de 100 € Carte U par jour

ARTICLE 7 – ATTRIBUTION DES DOTATIONS

Jeu 1^{ère} chance en magasin :

Avant toute remise de dotation (versement en euros sur compte Carte U), le Magasin U procédera à la vérification immédiate de la conformité du Ticket (ou des Tickets) gagnant(s). Ne sont pas éligibles à la remise d'une dotation :

- Les Tickets gagnants présentant les zones « nul si découvert » découvertes (tout ou partie),
- Tout support altéré, modifié, raturé, déchiré, photocopié, falsifié ou encore endommagé
- Les Tickets présentant des informations fausses ou un caractère suspect ou anormal.

De plus, le Magasin U se réserve le droit de faire procéder à la vérification du Ticket (ou des Tickets) par la Société Organisatrice (dans un délai qui ne saurait dépasser sept (7) jours), en cas de suspicion. Une fois les opérations de vérification réalisées, le Magasin U reprendra contact avec le Gagnant pour les modalités de remise de la dotation si le Ticket (ou les Tickets) gagnant est conforme.

Pour obtenir son gain (montant versé en euros Carte U), quel que soit le moyen et l'endroit où a été remis le Ticket:

- Le Gagnant devra se présenter à l'Accueil d'un Magasin U participant à l'opération, muni de(s) son (ses) Ticket(s) gagnant(s), de sa Carte U et d'une pièce d'identité afin de se faire verser sur son compte Carte U le montant gagné en euros Carte U.
- Le versement des euros Carte U se termine **le dimanche 1^{er} février 2026 (ou le samedi 31 Janvier 2026 selon jour d'ouverture des Magasins U participants)**. Passé cette date, les euros Carte U ne seront plus versés. Les gains qui ne seront pas réclamés avant cette date pour quel que motif que ce soit, seront considérés comme abandonnés et définitivement perdus. Le Gagnant renonce définitivement à l'obtention du gain après cette date.
- La Carte U étant personnelle au Porteur titulaire du Compte Carte U et comportant un numéro d'identification qui lui est personnel, le versement du gain en euros Carte U ne pourra en aucune façon être cédé à un tiers. Les Magasins U participants à l'opération pourront demander au Porteur Carte U titulaire du compte Carte U de justifier de son identité.
- En aucun cas, la dotation ne pourra être échangée contre une valeur numéraire, un bien ou un service.

Jeu 1^{ère} chance sur Courses U

En cas de gain, le Participant est immédiatement informé du montant de sa dotation tel qu'indiqué sur l'écran correspondant du Site ou de l'Application et via un e-mail de confirmation envoyé à l'adresse renseignée lors de la commande. En fonction du gain, l'un des messages suivants s'affichera et sera envoyé au Gagnant :

« BRAVO vous avez gagné 2 € crédités sur votre Carte U ... »

OU

« BRAVO vous avez gagné 5 € crédités sur votre Carte U ... »

OU

« BRAVO vous avez gagné 50 € crédités sur votre Carte U ... »

Le montant des € Carte U sera versé automatiquement sur le compte Carte U du Participant dans un délai d'un mois à partir du 16 février 2026.

Jeu 2^{ème} chance sur l'application Mon Magasin U : Si le participant remporte une dotation, il est immédiatement informé de son gain qui s'affiche sur l'écran du jeu. Un e-mail de confirmation lui est envoyé simultanément à l'adresse renseignée dans le formulaire de participation. Le lot de 100 € Carte U sera crédité sur son compte Carte U à partir du 16 février 2026.

ARTICLE 8 - TRAITEMENT DES DONNÉES PERSONNELLES

Les Participants sont informés que des traitements de leurs données personnelles sont réalisés par Coopérative U en collaboration avec les Magasins U et Drive participants, responsables conjoints de traitement et destinataires des données.

La participation au jeu nécessite la collecte du numéro de Carte U. En communiquant cette donnée, les participants acceptent que la Société Organisatrice ait accès aux données personnelles liées à la carte telles que le nom, le prénom, l'adresse email et le numéro de téléphone et consentements exprimés des Participants.

Les données à caractère personnel sont collectées, traitées et utilisées aux fins suivantes, selon les bases légales indiquées :

- vérification des Cartes U et de l'identité des Gagnants, consentement ;
- attribution des dotations (versement sur le compte Carte U du montant gagné en euros Carte U), consentement ;
- le cas échéant gérer la prospection et la communication commerciale de l'enseigne U, avec l'accord des Participants, afin d'envoyer des informations et des offres commerciales préférentielles de la part de la Coopérative U et des Magasins U, consentement ;
- déterminer le profil d'acheteur et la réalisation d'études et de statistiques sur les habitudes d'achat par Coopérative U en coopération avec votre Magasin U ou en collaboration avec des partenaires tiers. Ces partenaires tiers pouvant agir en qualité de responsables de traitement ou de responsable de traitement conjoints. Toutes ces données sont anonymisées, consentement ;
- gérer toute réclamation ou cas de fraude éventuelle, intérêt légitime ;
- enfin se conformer aux lois et règlements applicables, obligation légale.

Les données à caractère personnel ne sont pas conservées au-delà de 3 mois après la remise des lots. Toutefois, le montant du gain du participant est conservé tant que son compte Carte U est actif.

Les données personnelles des Participants peuvent faire l'objet de transferts vers des pays situés en dehors de l'Union Européenne pour les finalités détaillées ci-dessus. Ces transferts font l'objet d'un encadrement juridique spécifique (clauses contractuelles types de la Commission européenne) afin que ces données soient couvertes par un niveau de protection adéquat.

Certaines données fournies par les Participants seront conservées et transmises à des tiers choisis par la Société Organisatrice. Ces données ne seront en aucun cas nominatives et ne seront fournies qu'à titre de statistiques marketing.

Dans le respect de la réglementation applicable en matière de protection des données à caractère personnel, conformément au règlement général sur la protection des données n° 2016/679, les Participants disposent d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et de portabilité de leurs données, ainsi que d'un droit d'opposition et de limitation à l'ensemble des données qui les concernent. Les Participants disposent également du droit de décider du sort de leurs données après leur décès. Lorsque le traitement est fondé sur le consentement, les Participants peuvent également retirer ce consentement à tout moment.

Ces droits s'exercent :

- soit directement auprès d'un Magasin U, à l'accueil
- soit en écrivant : Coopérative U - DPO - 20 rue d'Arcueil – CS 10043 – 94533 Rungis Cedex
- soit par email : contact_donnees_personnelles@cooperative-u.fr

Vous pouvez à tout moment exercer votre droit de recours auprès de l'Autorité compétente en matière de protection des données personnelles (CNIL).

Les personnes qui exerceront le droit de suppression de leurs données ou retireront leur consentement au traitement des données avant la fin du Jeu seront réputées renoncer à leur participation.

ARTICLE 9 - RESPECT DES RÈGLES

Participer au Jeu implique une attitude loyale, signifiant le respect absolu des règles et des droits des autres Participants et de la Société Organisatrice.

La Société Organisatrice pourra annuler tout ou partie du Jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes. Elle ne saurait toutefois encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des Participants du fait des fraudes éventuellement commises. Toute fraude entraîne l'élimination du Participant.

En cas de différence entre la version du Règlement déposée chez le commissaire de justice et la version du Règlement envoyée à toute personne qui en fait la demande, la version déposée chez le commissaire de justice prévaudra dans tous les cas de figure. De même, la version déposée chez le commissaire de justice fait foi face aux informations divulguées sur tout support et en contrariété avec le présent Règlement.

ARTICLE 10 - RESPONSABILITÉ

La Société Organisatrice s'engage à mettre tous les moyens en œuvre avec ses prestataires pour assurer le bon déroulement du Jeu. Néanmoins, si une défaillance technique survenait et affectait le bon déroulement du Jeu dans des conditions indépendantes de la volonté de la Société Organisatrice, cette dernière ne saurait être engagée à l'égard des participants.

La Société Organisatrice ne pourra être tenue pour responsable en cas de dysfonctionnement technique du Jeu. Les Participants ne pourront, par conséquent, prétendre à aucun dédommagement à ce titre.

La Société Organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité, si en cas de force majeure, d'événements indépendants de sa volonté ou d'une nécessité justifiée, elle était amenée à annuler avec ou sans préavis le présent jeu, à le suspendre, l'écourter, le proroger ou à en modifier les conditions. Toute modification fera l'objet d'une information préalable par tous les moyens appropriés.

De manière générale, la responsabilité de la Société Organisatrice ne saurait être engagée en cas de force majeure ou de cas fortuit indépendant de sa volonté.

Enfin, la responsabilité de la Société Organisatrice ne peut être recherchée concernant tous les incidents qui pourraient survenir du fait de l'utilisation du lot attribué.

ARTICLE 11 - MODIFICATION DU RÈGLEMENT

La Société Organisatrice peut être amenée à modifier le présent Règlement, notamment afin de respecter toute nouvelle législation et/ou réglementation applicable. Le Règlement peut être modifié à tout moment sous la forme d'un avenant déposé auprès du commissaire de justice identifié à l'article 12 du présent Règlement. La Société Organisatrice en informera les participants par tout moyen de son choix.

Dans l'hypothèse où l'une des clauses du présent Règlement serait déclarée nulle ou non avenue, cela ne saurait en aucun cas affecter la validité du Règlement lui-même.

ARTICLE 12 - DÉPÔT LÉGAL ET CONSULTATION DU RÈGLEMENT

Le Règlement complet est déposé et validé auprès de la SAS ACTANORD, 105 Quai des Chevillards - 59000 LILLE.

En complément de ce qui précède, le Règlement du présent Jeu est disponible à l'accueil dans l'ensemble des Magasins U participants à la présente opération, consultable et téléchargeable sur le site magasins-u.com. Le Règlement est adressé gratuitement à toute personne en faisant la demande, indiquant ses coordonnées, et écrivant dans un délai ne pouvant excéder quinze (15) jours calendaires à compter de la fin de l'opération (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

Coopérative U - Direction Animation Marketing et Promotion

« GRAND JEU DU 06/01/2026 AU 25/01/2026 »

Parc Tertiaire ICADE, 20 rue d'Arcueil – CS10043, 94533 RUNGIS cedex

Toute modification apportée au Jeu et à son Règlement fera l'objet d'un avenant déposé à la SAS ACTANORD dépositaire du Règlement avant sa publication.

Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique concernant le Jeu, et notamment l'interprétation ou l'application du présent Règlement, les mécanismes ou les modalités du Jeu.

ARTICLE 13 - LOI APPLICABLE ET ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE

Le Jeu et le présent Règlement sont soumis à la loi française.

Toute difficulté née ou à naître, liée à l'interprétation, l'application du présent Jeu ou de son Règlement sera soumise à la Société Organisatrice et ses décisions seront sans appel.

En cas de contestation ou de réclamation, pour quelque raison que ce soit, les demandes devront être transmises à la Société Organisatrice dans un délai d'un (1) mois à compter de la clôture du Jeu (cachet de la poste faisant foi).

Toute réclamation doit faire l'objet d'une demande écrite exclusivement par courrier postal à l'adresse suivante :

Coopérative U - Direction Animation Marketing et Promotion

« GRAND JEU DU 06/01/2026 AU 25/01/2026 »

Parc Tertiaire ICADE, 20 rue d'Arcueil – CS10043, 94533 RUNGIS cedex

Tout litige né à l'occasion du présent Jeu sera soumis aux tribunaux français compétents.

ANNEXES

- Annexe N° 1 : Liste des Magasins U et Drive participants
- Annexe N° 2 : Liste des produits partenaires et super partenaires